

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIF À UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE

(Exigée en vertu des articles 4.3.2.1 et 4.4.2.14 du Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme)

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PROPRIÉTAIRE FONCIER OU EXPLOITANT

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____

Code postal : _____

Téléphone (Résidence) : _____

(Autre) : _____

Courriel : _____

MANDATAIRE (s'il y a lieu)

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____

Code postal : _____

Téléphone (Résidence) : _____

(Autre) : _____

Courriel : _____

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION D'ÉLEVAGE VISÉE PAR CETTE DEMANDE

(coordonnées de la propriété où est localisée l'installation d'élevage)

Nom de l'entreprise : _____

Unité d'évaluation (numéro de matricule) : _____

Numéro(s) de lot(s) : _____

PARTIE 3 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

1. TYPE DE PROJET (Cochez plus d'une case s'il y a lieu)

- | | |
|---|---|
| ☐ Nouveau projet | ☐ Augmentation du nombre d'unités animales |
| ☐ Agrandissement d'une installation d'élevage | ☐ Conversion ou remplacement du type d'élevage |
| ☐ Construction ou modification d'un ouvrage de déjections animales | ☐ Autres : _____ |

2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX PROJETÉS

SUITE



3. DESCRIPTION DU TYPE D'ÉLEVAGE (ACTUEL ET PROJETÉ)

Catégorie d'animaux ⁽¹⁾	Actuel		Projeté	
	Têtes (Nombre)	U.A. ⁽²⁾ (Nombre)	Têtes (Nombre)	U.A. (Nombre)
TOTAL				

(1) Inscrire, s'il y a lieu, le poids de l'animal à la fin de la période d'élevage.

(2) Signifie « unités animales ».

4. MODE DE GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

☐ Fumier solide

☐ Fumier liquide

5. FACTEURS TECHNOLOGIQUES RELATIFS À LA RÉDUCTION DES ODEURS

Toiture sur lieu d'entreposage : ☐ Absente

☐ Rigide permanente

☐ Temporaire, précisez : _____

Ventilation :

☐ Naturelle et forcée avec multiples sorties d'air

☐ Forcée avec sorties d'air regroupées et sorties d'air au-dessus du toit

☐ Forcée avec sorties d'air regroupées et traitement de l'air avec laveurs d'air ou filtres biologiques

PARTIE 4 : LOCALISATION DU PROJET (joindre un plan de localisation) ⁽¹⁾

Veillez inscrire la distance horizontale la plus courte de l'installation d'élevage et des ouvrages d'entreposage aux points de référence ci-dessous.

Points de référence	Bâtiment ou enclos	Ouvrage d'entreposage
Distance des lignes de propriété		
Distance de l'emprise d'un chemin public		
Distance des habitations voisines les plus proches ⁽²⁾		
Distance d'un immeuble protégé		

SUITE



Points de référence	Bâtiment ou enclos	Ouvrage d'entreposage
Distance d'un périmètre d'urbanisation		
Distance d'un lac ou d'un cours d'eau (si à moins de 100 mètres)		
Distance d'une prise d'eau collective (alimentant un réseau de distribution)		
Distance d'un puits individuel		

- (1) Le plan de localisation doit être préparé par un **ingénieur ou un arpenteur-géomètre** sauf si les distances excèdent de **15 %** les normes prescrites.
- (2) Pour l'application des distances séparatrices par rapport à une maison d'habitation, il faut également tenir compte, s'il y a lieu, des habitations situées sur les territoires des municipalités voisines.

Le ou les ouvrages d'entreposage sont-ils localisés à plus de 150 mètres de l'installation d'élevage?

☐ Oui ☐ Non

PARTIE 5 : CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V-539

1. Le projet est-il conforme aux usages autorisés par le règlement de zonage dans la zone concernée?

☐ Oui ☐ Non

Dans la négative, est-ce que l'unité d'élevage bénéficie de droits acquis pour réaliser les travaux projetés?

☐ Oui ☐ Non

2. Le projet respecte-t-il les marges de recul et autres normes d'implantation applicables à la zone concernée?

☐ Oui ☐ Non

Précisez chacune des marges de recul minimales applicables à ce type de projet dans la zone concernée :

Marge de recul avant : _____ Marge de recul arrière : _____ Marge de recul latérale : _____

Dans la négative, l'unité d'élevage bénéficie-t-elle de droits acquis pour réaliser les travaux projetés?

☐ Oui ☐ Non

3. Le projet contrevient-il à certaines autres dispositions réglementaires exigées par la réglementation d'urbanisme?

☐ Oui; lesquelles : _____ ☐ Non

SUITE 

PARTIE 6 : CALCUL DES DISTANCES SÉPARATRICES

Valeur du paramètre A relatif au nombre d'unités animales = _____

Paramètres à considérer	Unité de voisinage considérée		
	Habitation	Immeuble protégé	Périmètre urbain
Paramètre B (Distance de base)			
Paramètre C (Coefficient d'odeur)			
Paramètre D (Type de fumier)			
Paramètre E (Type de projet)			
Paramètre F (Facteur d'atténuation)			
Paramètre G (Facteur d'usage)			
Distances séparatrices à respecter (BxCxDxExFxG)			

Inscrire N/A lorsqu'une unité de voisinage n'est pas située dans l'environnement du projet

PARTIE 7 : INFORMATIONS ADDITIONNELLES ET SIGNATURE

Je certifie que les renseignements donnés sont exacts et complets. Je m'engage à aviser le fonctionnaire désigné de tout changement qui pourrait être apporté au projet présenté et à me conformer aux exigences du Règlement de zonage numéro V-539 de la Ville de Donnacona. Je suis également informé que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Propriétaire ou représentant autorisé

Date

MISE EN GARDE : Il est interdit d'entreprendre tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition d'un bâtiment d'élevage sans l'obtention préalable d'un permis de construction. De plus, l'implantation d'une nouvelle installation d'élevage, l'augmentation du nombre d'unités animales, le remplacement ou la conversion en tout ou en partie d'un type d'élevage ainsi que la réutilisation d'une installation d'élevage dont les activités ont été interrompues ou abandonnées ne faisant pas l'objet d'un permis de construction sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel au :

urbanismedev@villededonnacona.com

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service de l'urbanisme au **418-285-0110** au poste #4 ou présentez-vous directement au :

138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1